



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° F10/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LE TRAITEMENT DES VERGERS DE CACAOYERS POUR LA CAMPAGNE 2019-2020

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de produits phytosanitaires pour le traitement des vergers de cacaoyers pour la campagne 2019-2020.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix unitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en cinq (05) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de ce présent appel d'offres seront financés par le budget 2019-2020 du Conseil du Café-Cacao sur la ligne 605712.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

Lot 1 : 4 600 000

Lot 1 : 4 750 000

Lot 1 : 5 400 000

Lot 1 : 4 300 000

Lot 1 : 3 700 000

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao

ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB

19^e étage porte 17

Tél. : 20 20 29 99 / 20 25 56 42

Service Achats et Passation des Marchés

Voir Mlle MOBOU Sandrine

Email : diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci

eloi.kone@conseilcafecacao.ci

contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 30 000 FCFA sur le compte N° CI162 01000 002310045501 92 logé à la BGF BANK.

Le reçu du versement devra être présenté au retrait du dossier.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le 6 mars 2020 à 09 heures 30 minutes délai de rigueur, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le 6 mars 2020 à 10 heures 00 dans la salle de réunion du 19^e étage de l'Immeuble CAISTAB.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment notamment à l'ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics.

La Direction Générale